



Contestation sur saisie attribution compte bancaire

Par **marieo91**, le **06/07/2010** à **07:56**

Bonjour,

je viens de constater en consultant mon solde de compte bancaire sur internet que j'ai été saisie de la totalité de mon compte bancaire, avec remise de 400 €, sans avertissement ni d'un huissier, ni de la banque.

Or ce compte courant Caisse d'Epargne est crédité uniquement par le versement mensuel de mon salaire ; ce mois ci 2.100 €. A charge d'un enfant mineur, je n'ai plus un centime pour finir le mois d'autant que nous devons partir en vacances fin de semaine avec réservation et billets de train réservés également.

Quels sont mes recours immédiats :

1/ auprès de la banque : puis-je contester, récupération d'une partie de mon solde, paiement des prélèvements tels que Tel, assurance voiture, et divers achats effectués fin de semaine (sans savoir)

2/ auprès de l'huissier qui ne m'a jamais adressé un courrier m'avertissant de cette possibilité ?

Merci de votre réponse, avant le délai de contestation ??

Par **fabienne034**, le **06/07/2010** à **08:11**

bonjour,

d'abord ne prenez pas contact avec l'huissier , s'il oublie de dénoncer dans les huit jours, la saisie est nul

il faut écrire à la banque car une petite fraction seulement est saisissable dans votre cas environ 300 euros.

POUR TOUT SAVOIR SUR LA SAISIE BANCAIRE ET OBTENIR UN MODÈLE DE LETTRE AU BANQUIER

<http://www.fbls.net/saisiebanqueinfo.htm>

ENSUITE ARRÊTEZ D'ETRE UNE VACHE A LAIT LAISSEZ VOS COMPTES VIDES

Par **marieo91**, le **06/07/2010** à **08:18**

bonjour Fabienne 034 et surtout MERCI de votre réponse ultra rapide.

Je ne vais pas écrire à l'huissier mais je vais voir la banque pour que mon compte me soit "rendu" avant fin de semaine.

Cela fait chaud au coeur de savoir qu'il y a encore des gens qui se sentent solidaires avec vos problèmes...